

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 9 JUIN 2009**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, Mme METGE, Mme ROLLIN.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BON), M. GOUDEAU (représenté par Mme GINDRE), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE), Mme REVEL (représentée par Mme CAZENAVE)

Membre excusé : (1) Mme TOLLOT

Membre absent : (1) Mme LE GRAND

Date de convocation : 2 juin 2009

**Délibération n° : 36-2009**

**Objet : Admission de créances en non valeur**

Au vu des pièces présentées par le Trésorier Municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du Conseil d'Administration décident d'admettre en non valeur les créances suivantes :

Budget principal :

- Résidence Abrioux	:	929,96 €
- Centre de Loisirs Balzac	:	50,00 €
- Centre Social Balzac	:	53,59 €
- Résidence Viardot	:	729,71 €
- Service Action Tutélaire	:	728,96 €
- Repas à Domicile Livraison	:	1 929,56
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>4 421,78 €</b>

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

17 JUIN 2009



Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM



**PUBLIÉ LE**

**10 JUIN 2009**